



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 02/2020

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 16 MARS 2020

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine
administratif de CHF 75'900.00 au maximum pour couvrir
les frais liés au renforcement du réseau de défense
incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la
construction d'un réservoir par le SIGE**

Date de la commission : lundi 30 mars 2020 à 19h.30
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'900.00 au maximum pour couvrir les frais liés au renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la construction d'un réservoir par le SIGE (Service intercommunal de gestion).

2. PREAMBULE

La défense incendie des habitations du secteur « En Sonchaux » est actuellement assurée par des véhicules tonnes-pompes du SDIS Riviera. Cette situation n'est pas satisfaisante en raison des nouveaux bâtiments construits ces dernières années, du nombre de résidents qui y vivent à l'année et de la route d'accès longue et compliquée pour des gros véhicules de défense incendie.

3. TRAVAUX

3.1 SIGE

Le SIGE va construire, au début de l'été 2020 sur l'alpage de Sonchaux (parcelle 547), un réservoir pour augmenter la capacité du bassin actuel (alimentation en eau potable et défense incendie), situé proche de l'auberge de Sonchaux. Le projet est prévu à environ 140 mètres à l'amont de l'auberge, et à l'amont de la route d'alpage.

3.2 Commune – Défense incendie

La Municipalité souhaite saisir l'opportunité de ces futurs travaux entrepris par le SIGE pour renforcer la défense incendie de ce hameau, avec la mise en place de trois bornes hydrantes (BH). Réaliser ces travaux en parallèle avec ceux du SIGE, permettra à la Commune de réduire certains frais comme l'installation de chantier.

4. COUTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux est établi sur la base de soumissions rentrées :

- travaux de génie civil (fouilles, remblayage des conduites, etc.)	CHF	25'000.00
- appareillage des 3 BH	CHF	44'200.00
- *fourniture des 3 BH	CHF	0.00
- honoraires d'ingénieurs	CHF	3'000.00
- divers et imprévus 5% environ	CHF	<u>3'700.00</u>
Montant total des travaux (TTC)	CHF	75'900.00

* Le montant pour la fourniture des trois BH est de CHF 0.00, étant donné que la Commune possède déjà deux BH en stock, et que la troisième est financée par le bonus (CHF 11'936.00) que nous avons auprès de la maison Hinni SA. Il est à relever que le prix d'une BH s'élève à CHF 3'250.00 actuellement.

5. ENQUETE PUBLIQUE

S'agissant de travaux souterrains ne modifiant ni la structure actuelle ni le gabarit existant de la chaussée, ces travaux sont dispensés d'une mise à l'enquête publique.



6. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux, d'une durée de six semaines environ, débutera en été 2020. Ils seront entrepris en parallèle avec ceux du SIGE.

7. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

7.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 3'051'444.31. Au 27 février 2020, ils se montent à CHF 2'953'499.97.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, qui s'élève à ce jour à CHF 460'000.00. Un montant de CHF 570'000.00 a été emprunté en fin d'année 2019 afin de financer les frais liés au réaménagement de la RC 780 en traversée de localité et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires (préavis No 11/2018). Un emprunt ferme sera effectué à la fin des travaux et lorsque nous aurons encaissé les subventions et reçu le retour du fonds de péréquation (dépenses thématiques).

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire. Le détail est le suivant :

- Coût total des travaux TTC	CHF	75'900.00
- Subvention de l'ECA sur les BH et le renforcement de la défense incendie, environ	CHF	- 10'000.00
- Coût total à financer par un emprunt bancaire	CHF	65'900.00

Sur le plan comptable, la durée d'amortissement du montant financé par un emprunt bancaire est fixée à 30 ans dès 2021, sous réserve d'amortissement extraordinaire au bouclage des comptes annuels.

Un montant de CHF 100'000.00 est réservé au plan des investissements (budget 2020) pour le renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux ».

7.2 Participation / subvention

S'agissant de travaux purement communaux, toutes les dépenses (réalisation et entretien) sont à la charge de la Commune, hormis une participation financière de l'ECA liée au renforcement de la défense incendie.

L'ECA verse une subvention à hauteur de 10% sur les travaux de génie civil et appareillage, et 50% sur l'achat des BH.

7.3 Charges financières et d'entretien

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement)

Emprunt sur une durée de 30 ans :

Intérêts et amortissement CHF 65'900.00 x 3.60% (système annuité fixe, taux d'intérêts 0.50%)	CHF	2'400.00
--	-----	----------



7.4 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

7.5 Impact sur l'environnement

Les travaux projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement, étant donné qu'ils sont enterrés.

8. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 02/2020 de la Municipalité du 2 mars 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'900.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la construction d'un réservoir par le SIGE,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés au renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la construction d'un réservoir par le SIGE ;
1. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'900.00 TTC au maximum ;
2. de financer cette dépense de la manière suivante :
 - subvention de l'ECA sur les bornes hydrantes et le renforcement de la défense incendie : CHF 10'000.00 ;
 - emprunt bancaire : CHF 65'900.00 ;
3. d'amortir l'investissement net de CHF 65'900.00 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 2'200.00 par année, la première fois au budget 2021 ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 2 mars 2020

La Syndique :


C. Chevalley

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :


B. Menétray

Délégué municipal : Monsieur A. Rey Lescure, Conseiller municipal

